

# COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2022

## *ETAIENT PRESENTS*

### DELEGUES TITULAIRES

#### GRAND ANGOULEME

M. Gérard ANDRIEUX  
Mme Jaqueline BATIME  
Mme Catherine BREARD  
M. Christophe CHOPINET  
M. Jean-Charles DOBY  
M. Jean-Noël GUEDON  
Mme Mireille RIOU  
M. Philippe TEXIER

#### CDC CŒUR DE CHARENTE

M. Alain MORANGE

#### CDC DU ROUILLACAIS

M. Jean-Marie GASCHET  
M. Michel GOYON  
M. Rodolphe PREVOST

#### CA DU GRAND COGNAC

M. Jacky PLANTIVEAU

### DELEGUES SUPPLEANTS VOTANTS

#### GRAND ANGOULEME

M. Lionel FERRAND  
Mme Eliane REYNAUD  
M. Marcel VIGNAUD

#### CDC CŒUR DE CHARENTE

Mme Corinne JOUBERT

### *PARTICIPAIENT*

M. Mathieu TALLON, Directeur  
Mme Corinne GUERIN, Assistante Administrative  
M. Daniel GOURSAUD, Adjoint à la mairie de PUYMOYEN

Mme Isabelle BUTAUD, Trésorière

### *ETAIENT EXCUSES*

### DELEGUES TITULAIRES

CDC DU ROUILLACAIS : M. Fabrice BERTRAND

CA DU GRAND COGNAC : Mme Sylvie MOCOEUR

### DELEGUEE SUPPLEANTE

CA DU GRAND ANGOULEME : Mme Corinne MEYER

Séance ouverte à 18H10

OR 80

## ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 10-11-2021

1. Comptes de gestion et administratif 2021
2. Affectation des résultats 2021
3. Orientations budgétaires 2022
4. Travaux DIG et dépôt DIG (7 bassins versants)
5. Convention de prestation « inventaire zones humides » Charente Eaux et Grand Cognac
6. RECEMA 2021 – suivi de la qualité des eaux superficielles
7. RIFSEEP techniciens – nouvel arrêté d'application – modification de délibération
8. Convention avec le CIDIL 2022

### Questions diverses

Mathieu TALLON précise que pendant cette période de COVID, la Loi n°2020-1379 du 14/11/2020 prévoit pour les réunions des collectivités territoriales qu'un quorum de 1 tiers des élus titulaires est possible jusqu'en juillet 2022. Pour notre Comité Syndical, le quorum est habituellement de 15. Jusqu'à fin juillet 2022, il est de 10.

Ce jour, le quorum est atteint (17 personnes).

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 11 2021

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à faire sur le compte rendu du Comité Syndical du 10 11 2021.

Aucune remarque n'est faite.

Le compte rendu du dernier comité est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### FONCTIONNEMENT 2021

Recettes de l'exercice 2021 :	733 031.18 €
Dépenses de l'exercice 2021 :	754 470,06 €
Déficit 2021	- 21438.88 €
Excédent reporté CA 2020 :	606 881.79 €
<b>Résultat de clôture 2021 :</b>	<b>1 339 912.97 €</b>

### INVESTISSEMENT 2021

Recettes de l'exercice 2021 :	73 111.77 €
Dépenses de l'exercice 2021 :	81 430.21 €
Déficit 2021	- 8 318.44 €
Excédent reporté CA 2020 :	134 172.80 €
<b>Résultat de clôture 2021 :</b>	<b>207 284.57 €</b>

**Fonctionnement : Taux de réalisation entre BP 2021 et CA 2021**

Dépenses :

Prévisions BP 2021 (hors virement) : 1 096 194,00 €

Réalisé Compte administratif 2021 : 754 470,06 €

*Soit un taux de réalisation des dépenses de 68,82 %*

Recettes :

Prévisions BP 2021 (hors excédent) : 663 263,36 €

Réalisé Compte administratif 2021 : 733 031,18 €

*Soit un taux de réalisation des recettes de 110,52 %*

**Investissement : Taux de réalisation entre BP 2021 et CA 2021**

Dépenses :

Prévisions BP 2021 (hors virement) : 489 752,36 €

Réalisé Compte administratif 2021 : 81 430,21 €

*Restes à Réaliser à reporter en 2022 : 338 396,20 €*

*Soit un taux de réalisation des dépenses de 16,62 %*

Recettes :

Prévisions BP 2021 (hors excédent) : 441 448,92 €

Réalisé Compte administratif 2021 : 73 111,77 €

*Restes à Réaliser à reporter en 2022 : 208 000,00 €*

*Soit un taux de réalisation des recettes de 16,56 %*

M. Philippe TEXIER : Mathieu indique que les 16 % ne sont pas représentatif des dépenses et recettes réalisées pour 2021, il ne faut pas oublier qu'il faut y rajouter les restes à réaliser. Ce qui est alors réaliste par rapport aux estimations budgétaires prévues au BP 2021.

18 h 20 Arrivée de Mme BREARD

**Fonctionnement : Dépenses**

- Charges à caractère général : 186 932,13 €

- Charges de personnel : 449 661,21 €

- Autres charges de gestion courante : 57 373,91 €

- Charges exceptionnelles : 17 535,37 €

- Dotations aux amortissements : 42 967,44 €

-----

**TOTAL 754 470,06 €**

**Fonctionnement : Recettes**

- Atténuation des charges : 2 886,52 €

- Produit de gestion courante 1 318,61 €

- Subventions, participations : 706 894,14 €

- Autres produits de gestion : 7 530,55 €

- Autres produits exceptionnels : 4 307,36 €

- Opérations d'ordre : 10 094,00 €

-----

**TOTAL 733 031,18 €**

Détail Subventions et participations :

AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE : Un de nos plus gros partenaires financiers (A voir dans les années à venir)

- Aide aux postes équipe 2021 : **107 411,00 €**
- Aide aux postes techniciens et secrétaires 2021 : **121 186,00 €**

REGION : Aide plus importante que les années précédentes

- Aide aux postes techniciens 2021 : **10 828,00 €**

CONSEIL DEPARTEMENTAL :

- Aide aux postes chantier insertion 2021 : **16 392,03 €**

CONTRIBUTIONS EPCI 2021 : 380 000 €

EPCI à FP - SyBRA	Représentation dans SyBRA - %		Besoin 380 000 euros en 2021		
	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	50 / 50
Grand Angoulême	62,72	84,75	238 325,31 €	319 137,21 €	278 731,26 €
Grand Cognac	11,05	5,80	41 992,68 €	22 278,61 €	32 135,64 €
Rouillacais	11,57	4,04	43 982,69 €	18 069,94 €	31 026,32 €
Lavalette/Tude/Dronne	6,70	1,59	25 473,87 €	6 056,11 €	15 764,99 €
Cœur de Charente	7,95	3,81	30 225,45 €	14 458,14 €	22 341,79 €

**Investissement : Dépenses**

- Programmes : 62 578,92 €
- Hors programme : 8 668,87 €  
(plantations, logiciels, remorque, matériel informatique)
- Opération d'ordre : 10 094,00 €
- Opérations patrimoniales : 88,42 €

**TOTAL 81 430,21 €**

Restes A Réaliser : 338 396,20 € (programmes en cours)

PROGRAMMES : DETAIL DES DEPENSES 2021 d'un montant de 62 578.92 €

Etude terminée *Touvre liste 2* : 6 255,00 €

Etudes en cours – phase 3 *DIG – PPG 5 BV et Anguienne Boème* : 23 284,92€

Etude Trotte renard-Touvre : 9 771,00 € (montant financé avec la Commune de Touvre)

Travaux liste 2 *Nouère* et maîtrise d'œuvre : 23 268,00 €

**Investissement : Recettes**

- Dotations (FCTVA) : 8 378,45 €
- Affectation (1068) : 0 €
- Subventions : 17 508,10 €
- Amortissements : 42 967,44 €
- Opérations d'ordre : 4 169,36 €
- Opérations patrimoniales : 88,42 €

**TOTAL 73 111,77 €**

Restes A Réaliser : 208 000 €

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

<b>DEPENSES</b>			
<b>ARTICLE OPERATION</b>	<b>INTITULE</b>	<b>VOTE BP</b>	<b>RAR 2021</b>
<b>2031 P13</b>	FRAIS D'ETUDES DIG PPG 5 BASSINS VERSANTS	13 000,00 €	13 000,00 €
<b>2031 P15</b>	FRAIS D'ETUDES TRAVAUX LISTE 2 + RN 141	25 900,00 €	24 900,00 €
<b>2031 P16</b>	FRAIS D'ETUDES DIG PPG BOEME ANGUIENNE	18 000,00 €	12 000,00 €
<b>2033 P19</b>	FRAIS INSERTION DIG PPG CHARRAUD	1 000,00 €	1 000,00 €
<b>2182</b>	MATERIEL DE TRANSPORT	20 000,00 €	8 000,00 €
<b>2188</b>	AUTRES IMMOBILISATIONS	34 169,94 €	27 574,80 €
<b>2312 P15</b>	TRAVAUX NOUERE LISTE 2 + RN 141	270 000,00 €	251 921,40 €
<b>TOTAL DES DEPENSES A REPORTER</b>		<b>382 069,94 €</b>	<b>338 396,20 €</b>

<b>RECETTES</b>			
<b>ARTICLE OPERATION</b>	<b>INTITULE</b>	<b>VOTE BP</b>	<b>RAR 2021</b>
<b>1321 P15</b>	SUBVENTION ETAT (DREAL + COSEA)	128 000,00 €	128 000,00 €
<b>1311 P15</b>	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLE ETAT (AEAG)	80 000,00 €	80 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES A REPORTER</b>		<b>208 000,00 €</b>	<b>208 000,00 €</b>

**Dépenses :**

ETUDES DIG PPG 5 BV et BOEME ANGUIENNE : fin d'études début 2022

ETUDES et TRAVAUX NOUERE LISTE 2 : Factures arrivées après la clôture comptable donc paiement sur l'exercice 2022.

Reste quelques reprises sur les travaux. Etudes et travaux terminés courant 2022.

MATERIEL TRANSPORT : Montant prévisionnel en cas d'urgence si véhicule endommagé ou irréparable.

AUTRES IMMOBILISATIONS : Achat et installation de 50 échelles et 2 stations limnimétriques.

**Recettes :**

Subventions DREAL, COSEA et Agence de l'Eau Adour Garonne : Solde subventions travaux Nouère.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021**

Madame BUTAUD, receveur de la Trésorerie précise que le Compte de Gestion 2021 est en accord avec le Compte Administratif 2021.

Capacité d'autofinancement en baisse c'est année, mais rien d'alarmant.

Bon fond de roulement (chaussette).

Pas de recours à l'emprunt cette année et un autofinancement suffisant.

Situation saine. Pas de problème de trésorerie.

Le Président précise que la chaussette (fonds de roulement) nous permet d'avoir un autofinancement suffisant.

**Résolution :**

Après avoir délibéré, le Comité Syndical a l'unanimité des membres présents, décide :

- De voter le compte de gestion 2021 qui lui a été présenté

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Président sort de la salle. La séance est alors présidée par le doyen d'âge de l'assemblée. Est désigné M. Christophe CHOPINET doyen d'âge, 1<sup>er</sup> Vice-Président du SyBRA et délégué de GRAND ANGOULEME. Le Président de séance demande à l'assemblée de voter le compte administratif présenté.

**Résolution :**

**Après avoir délibéré, le Comité Syndical a l'unanimité des membres présents, décide :**

- De voter le compte administratif 2021 qui lui a été présenté

**AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

	RESULTAT CA 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	134 172,80 €		- 8 318,44 €	<b>Dépenses</b> 338 396,20 €	-130 396,20 €	-4 541,84 €
				208 000,00 €		
FONCT	606 881,79 €	- €	- 21 438,88 €	<b>Recettes</b>		585 442,91 €

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2021</b>	585 442,91 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		4 541,84 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		580 901,07
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		€
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)		€
Total affecté au c/ 1068 :		4 541,84 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2021</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)		

001- Excédent de fonctionnement reporté en 2022 : 580 901.07 €

002 -Excédent d'investissement reporté en 2022 : 125 854.36 €

1068 Affectation du résultat : 4 541.84 €

Cette somme permet de couvrir les restes à réaliser : 338 396.20 – 208000 € = -130 396.20 €

**Résolution :**

**Après avoir délibéré, le Comité Syndical a l'unanimité des membres présents, décide :**

- De voter l'affectation des résultats 2021 qui lui a été présenté

## DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue la première étape du cycle budgétaire 2022.

Il est rappelé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel et n'est pas soumis au vote de l'assemblée, mais qu'il fait cependant l'objet d'une délibération afin que le Préfet puisse s'assurer de sa tenue conformément à la loi.

Le Débat d'Orientations Budgétaires a vocation à éclairer les choix budgétaires et financiers qui détermineront les priorités pour l'année 2022. Il constitue une étape importante du cycle budgétaire et du débat démocratique.

Augmentation progressive des contributions financières auprès des EPCI depuis 2017 à 2021.

Celle-ci permet de faire face aux nouvelles compétences du SyBRA. 2021 augmentation assez importante pour faire face aux futurs PPG sur 10 ans.

Certains partenaires financiers versent les subventions que le SyBRA attend en année N+1 donc il est bien d'avoir ce fonds de roulement qui nous permet de faire aux dépenses courantes et charges de personnel.

### Recettes

Chantier d'insertion : montant fluctuant suivant l'absentéisme.

Région Nouvelle Aquitaine : recettes en baisse

Département : Aide sur le chantier d'insertion et les études (investissement), plus sur les postes de techniciens et secrétariat.

Agence de l'Eau Adour Garonne : Baisse légère des subventions, pas de visibilité sur le long terme.

### Evolution salariale en 2022

- 3 avancements d'échelons.
- Reclassement indiciaire catégorie C au 1/01/2022.

### Recrutements/renouvellement 2022

- Renouvellement de contrat d'un agent en insertion.
- Recrutement de 2/3 agents en insertion en CDDI suite au départ de 3 agents en janvier et février 2022.
- Recrutement éventuel d'un agent en CDD pour l'inventaire des zones humides suivant les demandes faites par les EPCI.

### Les axes de travail en 2022

- *Engagement des plans de gestion à 10 ans sur 8 bassins versants (2022-2031)*
- *Mettre en œuvre les actions sur le risque inondation*
- *Mettre en place les lignes directrices de gestion (Volet ressources humaines)*
- *Solder les travaux de continuité sur la Nouère (4 sites)*
- *Etude du bassin versant de l'Argence (faite par Quentin Goedert, Technicien milieux aquatiques au SyBRA)*

Le Président indique que les DIG seront déposés prochainement auprès de l'Etat (délais d'instruction de 5-6 mois).

Il faut prévoir un gros travail de calage de travaux, suivi de consultation d'entreprises pour les travaux (2<sup>ème</sup> semestre 2022 ou fin d'année 2022).

Mathieu indique que pour l'année 2022, l'équipe d'entretien effectuera des travaux hydromorphologiques en régie afin de commencer ces travaux sur les bassins versants et ainsi ne pas perdre trop de temps.

Le Président indique qu'un travail en amont est à faire, notamment prendre contact avec les riverains pour leur expliquer les futurs travaux.

Sur le risque d'inondations, des actions ont déjà commencées sur certains secteurs.

Sont ensuite détaillés les dépenses et recettes proposées à l'inscription des orientations budgétaires 2022, en fonctionnement et d'investissement.

Article 60633 : Achat de gravier, sable mis en place par l'équipe dans les cours d'eau.

Mme Corinne JOUBERT demande pourquoi ces travaux ne sont pas mis en investissement.

Mme BUTAUD indique que le SyBRA n'est pas propriétaire des terrains et cette dépense ne peut donc pas être mise en investissement.

Article 611 : pêche électrique. Nouveauté vol d'un drone en cas d'inondation ce qui permettra de voir comment réagissent nos bassins pendant ces périodes.

Article 61521 : entretien de terrains prévus 150 000 € en OB 2022 (réalisé 40 668 € en 2021). Cette somme permettra en cas de tempête (comme celle de 1999) de pouvoir réaliser des travaux d'urgence.

Mathieu indique que nous avons un marché à bons de commande avec l'entreprise RIVOLET concernant cet entretien.

6156 : Maintenance (dont maintenance des stations limnimétriques)

6226 honoraires :

- Suite au dépôt des DIG des enquêtes publiques seront faites et donc des rémunérations à de commissaires enquêteurs.
- LANDOT cabinet avocats questions sur les compétences.
- Document unique obligatoire à mettre en place cette année.

Article 6238 publications/publicité : M. TEXIER indique qu'aucune somme n'a été passée en 2021 à cause du COVID.

Dans le cadre des actions risque inondations : flyers sur le risque inondation sont prévues à cet article en 2022 pour la communication auprès des communes, riverains...

#### Chapitre 012 : charges du personnel : Montant en adéquation avec 2021

Provision à l'article 64131 personnel non titulaire : 8 000 € en cas de recrutement.

Participation RECEMA : prélèvements suivi qualité de l'eau analyse laboratoire.

Programme 34 : terminé en 2021

Programme 13 : Bientôt terminé Reste les DIG à déposer

Programme 15 : reste les reprises sur travaux à faire en 2022 et bureau d'études à payer

Programme 16 : idem programme 13

Programme 17 : terminé en 2021

Programme 19 : Mise en ligne de l'Etude

Programme 22 : Nouveau programme travaux hydromorphologiques

Programme 23 : Appel à projet sur la continuité sur la Touvre appeler Travaux hydromorphologiques sur la Touvre suite à la réunion avec la DDT 16 concernant la loi climat résilience d'août contredisant les travaux sur la continuité. Prochain Comité Syndical nouvelle délibération.

Programme 24 : Nouveau programme risques inondations (Etudes complémentaires si nécessaire)

2051 Achat d'un logiciel pour le passage de la M14 à la comptabilité M57 : environ 5000 € + maintenance annuelle Mathieu demande si l'état qui impose ce changement de logiciel accorde une aide aux collectivités.

Mme BUTAUD indique que non. Harmonisation des comptabilités et passage à un logiciel web.

M. GASCHET trouve dommage que l'on n'ait pas de contrepartie financière de l'Etat car étant donné que cela est imposé de leur part aux collectivités, cela engendre des coûts importants.

Gros travail sur l'actif et de correspondance des comptes. Formation sur le logiciel avec l'ATD 16.

2182 Remplacement de 1 ou 2 véhicules

2188 Achat de débroussailleuse, tronçonneuse, station limnimétrique et panneaux d'information. Matériel électrique pour un agent qui a des soucis de santé et qui sera plus adapté à son travail.

#### Résolution :

- **Compte tenu des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement et des résultats présentés par le compte administratif de l'exercice 2021, le Comité Syndical approuve et vote à l'unanimité, les orientations budgétaires 2022 présentées.**

19 H 20 Départ de M. VIGNAUD

#### TRAVAUX DIG PPG ET DEPOT DE 2 DIG (7 bassins versants)

Afin de déposer 2 dossiers de DIG en Préfecture pour les travaux sur 7 bassins versants (Nouère, Touvre, Échelle, Anguienne, Eaux-claires, Boème et Claix) sur 10 ans (2022 à 2031), il est nécessaire de prendre une délibération.

2 enquêtes publiques seront réalisées par des commissaires enquêteurs.

Des demandes de financement seront à réaliser.

Ces travaux consisteront en recharge granulométrique, diversification écoulements et habitats reméandrage, aménagement de seuil, remise en fond de vallée et autres aménagements (descentes aménagées, abreuvoirs, passerelles, embâcles...)

#### Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter les plans de gestion décrit ci-dessus,
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour l'envoi des deux dossiers réglementaires auprès des services de l'Etat et la recherche de financements auprès de nos partenaires financiers et techniques,
- Les dépenses afférentes seront inscrites au budget.

## CONVENTION DE PRESTATIONS : INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR LES ZONES AU DU PLUI DE GRAND COGNAC

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que Grand Cognac à solliciter le SyBRA le 29 septembre 2021 afin que notre syndicat l'assiste dans la recherche des zones humides sur son territoire.  
Considérant le besoin d'assistance exprimé et défini par Grand Cognac dans le cadre de l'élaboration de son PLUI et la possibilité pour le SyBRA de répondre à ce besoin, il est proposé de constituer un partenariat entre Grand Cognac et le SyBRA dans le but d'apporter cette assistance.

Cette mission d'assistance serait constituée des éléments suivants :

- Réalisation des prospections sur le terrain nécessaire pour la réalisation d'un inventaire des zones humides sur la base des critères de délimitation définis au sein de l'article R. 211-108 du code de l'environnement : visite de site, sondage tarière et/ou recueil des informations relatives au cortège végétal présent sur site ;
- Délimitation et caractérisation des zones humides recensées : les données seront capitalisées au sein de la base de données cartographiques OCARHY qui intègre la nomenclature GWERN.
- Livrables : couches SIG (cartographie au format .shp) et données associées.

En vue de permettre aux agents du SYBRA de monter en compétence sur la mise en œuvre des inventaires de zones humides et de s'approprier le terrain réalisé et le résultat de l'inventaire, il est proposé qu'un technicien de Charente Eaux puisse accompagner les agents du SyBRA pour tout ou partie de cette prestation. L'information des communes et des propriétaires nécessaires en amont de la phase terrain sont à assurer par Grand Cognac, de même que l'organisation des éventuelles réunions de travail en aval de la mission de terrain. Cette phase pourra être réalisée avec le concours des agents du SyBRA.

Une convention sera rédigée entre Grand Cognac et le SyBRA pour fixer les modalités d'action et la rétribution financière et il en sera de même avec Charente Eaux dans le cadre de sa mission d'assistance au SyBRA sur cette opération.

M CHOPINET demande comment est déterminé le montant.  
Mathieu indique que le coût est déterminé selon le coût salarial de l'agent par jour.

### Résolution :

**Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'acter avec Grand Cognac la participation du SyBRA quant à la détermination des zones humides sur les zones AU du futur PLUI de Grand Cognac,**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président pour la signature des conventions de partenariat avec Grand Cognac et Charente- Eaux.**

### RECEMA 2021 : Suivi de la qualité des eaux superficielles

L'objectif opérationnel est de mettre en place des actions de préservation ou de reconquête des milieux aquatiques et de la qualité des eaux, en relation étroite avec les objectifs de bonne atteinte des eaux du SDGAE Adour Garonne. Dans ce cadre, le SyBRA souhaite soutenir et participer à la démarche initiée par le Département de la Charente en 2009 et repris en 2011 par l'EPTB Fleuve Charente.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation au groupement de commande, d'un point de vue technique et financier pour l'année 2021.

Cette convention concerne l'intégration de 7 stations au sein du dispositif pour 2021.

Stations	Localisation	Commune	Cours d'eau	Finalité
05016100	Passerelle de Relette	Limite Magnac / Ruelle-sur-Touvre	La Touvre	Évaluation
05016500	Maumont	Limite Touvre / Magnac-sur-Touvre	La Touvre	Évaluation
05014195	Aval de la LGV	Nersac	La Boème	Évaluation
05014250	Nanteuillet	Voulgézac	La Boème	Évaluation
05015055	Pré Mesnard	St Genis de Hiersac	La Nouère	Évaluation
05013880	Mosnac	Mosnac	La Vélude	Évaluation
05015700	Fregeneuil	Angoulême	L'Anguienne	Évaluation

La participation du SyBRA à l'EPTB sera effectuée en une seule fois. Le solde du coût réel à la charge du Syndicat sera demandé dès que l'ensemble des factures sera payé et les subventions seront versées à l'EPTB.

L'EPTB fournira un état récapitulatif et une copie de ces documents financiers accompagnant la demande de solde. Un titre de paiement sera alors émis par l'EPTB à l'encontre du SyBRA.

**Résolution :**

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- de donner pouvoir à Monsieur le Président pour la signature de la convention de groupement de commande avec l'EPTB.

**RIFSEEP : Evolution de la délibération n°08/28-10-2020**

Le régime indemnitaire des agents du SyBRA a été acté en 2017 (02-03-2017), a évolué au SyBRA en 2018 et 2019 suite aux arrêtés.

Le RIFSEEP a vocation :

- à s'appliquer à tous les agents quel que soit leurs grades ou leurs filières,
- à remplacer toutes les primes et indemnités sauf celles limitativement énumérées par décret,
- à être mis en œuvre dans un délai raisonnable.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- l'IFSE, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est une part fixe déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste (20 critères de jugement),
- le CIA, Complément Indemnitaire, est une part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel.

IFSE : Filière technique

Cadre d'emplois des techniciens (B)				
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE		
		Plafonds annuels réglementaire	Borne inférieure	Borne supérieure
Groupe 1	Ex : responsable	19 660 €	1 850 €	19 660 €
Groupe 2	Ex : encadrement	18 580 €	1 750 €	18 580 €
Groupe 3	Ex : agent d'exécution...	17 500 €	1 650 €	17 500 €

Réévalué au moins tous les 4 ans

Nécessite un arrêté individuel

CIA : Filière technique

Cadre d'emplois des techniciens (B)				
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA		
		Plafonds annuels réglementaire	Borne inférieure	Borne supérieure
Groupe 1	Ex : responsable	2 680 €	0 €	2 680 €
Groupe 2	Ex : encadrement	2 535 €	0 €	2 535 €
Groupe 3	Ex : agent d'exécution...	2 385 €	0 €	2 385 €

Réévalué chaque année  
Et  
fonction de la manière de servir de  
l'agent

Nécessite un arrêté individuel

**Résolution :**

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents du SyBRA rentrant dans ce cadre (IFSE et CIA), dans les conditions indiquées ci-dessus,
- Que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence,
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget,

**CONVENTION CIDIL 2022**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'il convient de signer une nouvelle convention de partenariat avec le CIDIL pour l'encadrement socioprofessionnel des personnels d'entretien en CDDI et l'accompagnement du SyBRA dans sa fonction d'employeur, rédiger les conventions et les dossiers de demandes et d'évaluation auprès de la DIRECCTE, de l'IAE...

Il est proposé de signer une nouvelle convention jusqu'à fin 2022.

Coût annuel : 7 650 euros

**Résolution :**

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- de donner pouvoir à Monsieur le Président pour la signature de la convention avec le CIDIL.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Retours des délibérations proposées au Comité Technique du CDG 16 du 12 11 2021**

Lignes directrices de gestion : Avis positif

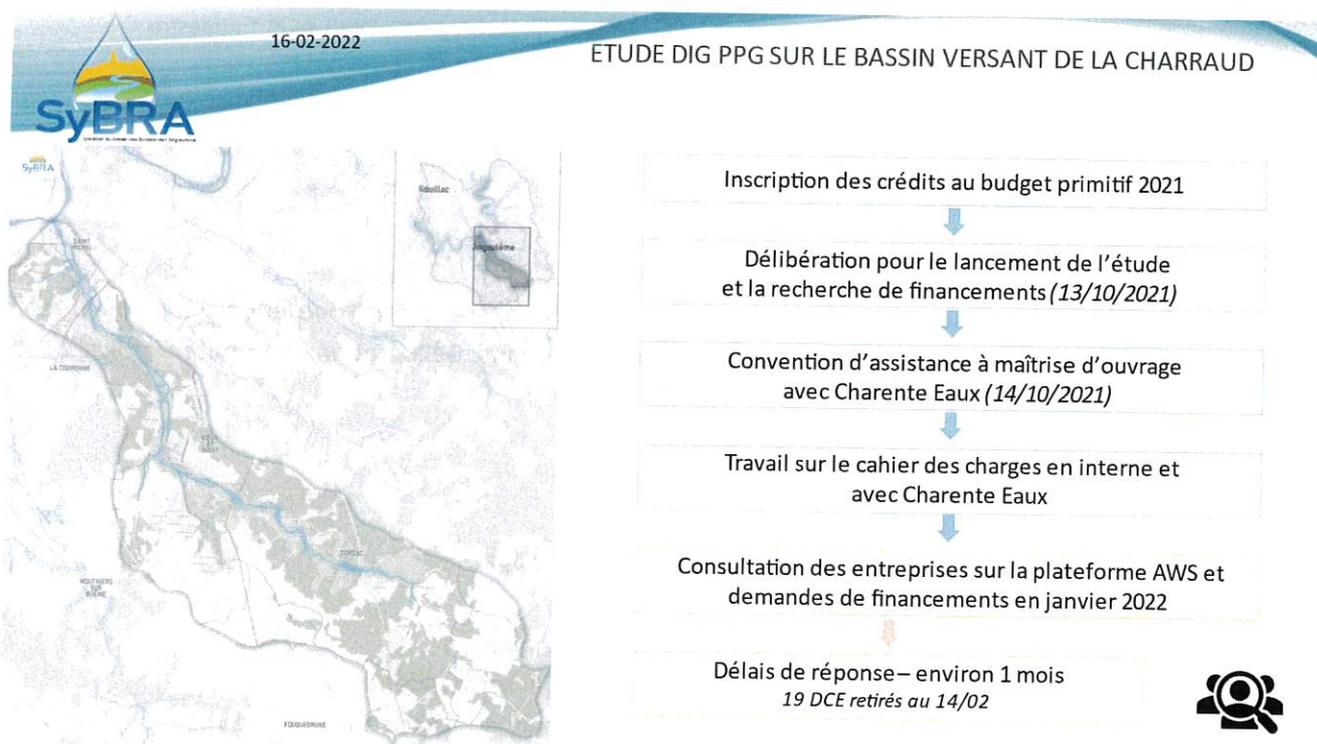
Taux de promotion interne : Avis négatif sur le taux proposé de 50 %  
Souhait du Comité Technique un taux de 100 %

Le Bureau Syndical du 2 02 2022 propose de suivre l'avis du Comité Technique du CDG 16 : Rester sur un taux de promotion interne à 100 %

Mathieu TALLON demande l'avis du Comité Syndical : le Comité Syndical suit à l'unanimité l'avis du Comité Technique du CDG 16.

Mathieu TALLON indique qu'un coupon réponse doit être retourné au CT avec l'avis du Comité Syndical. Ensuite, la délibération sera prise en Comité Syndical de juin 2022.

**Etude DIG – PPG sur le Bassin versant de la Charraud**



Mme REYNAUD demande si ce sont les mêmes bureaux d'études qui ont retirés avec qui nous avons déjà travaillé. Mathieu indique qu'un seul bureau d'études a déjà travaillé avec nous, les autres candidats sont des nouveaux bureaux d'études.

## Hydromorphologie sur la Touvre



16-02-2022

CONTINUITÉ TOUVRE : POINT D'ÉTAPE



Retour de la Région Nouvelle Aquitaine et AEAG  
80% du HT pour Foulpougne  
80% du HT pour Moulins du Gond



Reste à charge du Syndicat supérieur aux prévisions  
(environ 360 000 euros)



Demande des services de l'Etat de revoir les dossiers  
déposés en avril 2021



Nouveau dépôt des dossiers DIG début du 2<sup>ème</sup> trimestre



Financement : 80 % pour Foulpougne  
80 % pour Moulins du GOND

Mathieu indique que pour donner suite au courrier reçu par la DDT 16, il est nécessaire que les deux DIG soient refaites ce qui implique un gros travail ainsi que les conventions avec les riverains. Délibération en Comité Syndical de mars prochain.

M. TEXIER indique cela implique du temps perdu et qui coûte cher.

Mme JOUBERT demande si «moulins du GOND » est bien la COFPA.

Mathieu indique que oui c'est bien la COFPA.

M. ANDRIEUX dit que l'effacement est illégal mais l'aménagement est légal.

Mathieu en effet cela peut être résumé ainsi.

M. TEXIER en nous mettant illégal, on s'assoit sur la continuité écologique.

Mathieu indique que l'on joue sur les mots mais pas sur les travaux qui seront identiques.

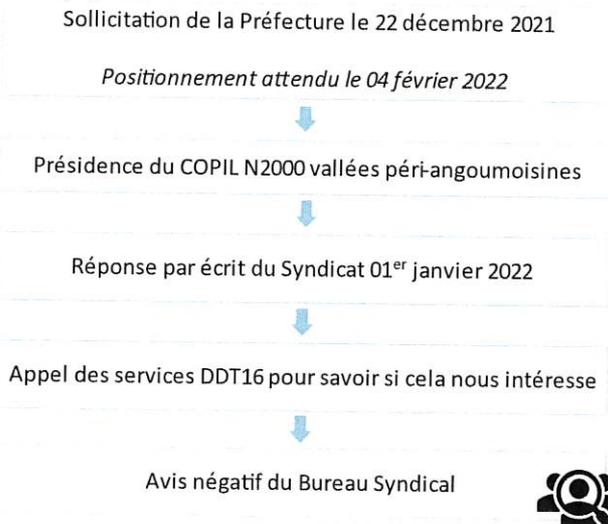
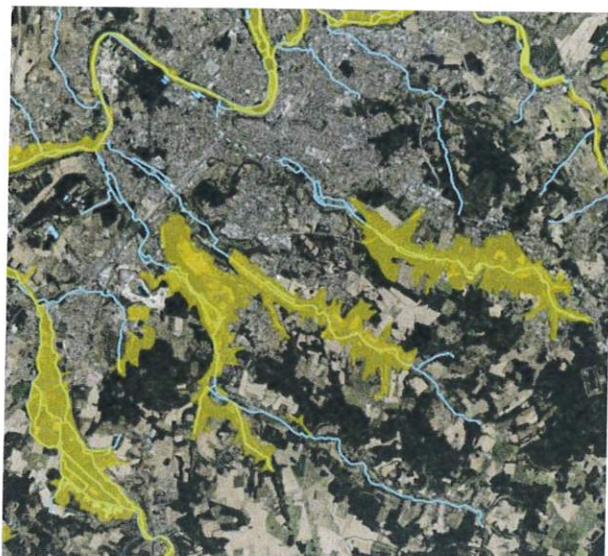
M. TEXIER alors le mot continuité écologique avait un sens. L'Etat part du principe que si le Syndicat a l'accord des propriétaires, les financements assurés et que les élus mettent en place cette action, ils sont prêts à prendre le risque.

Maxime JOUHANNAUD indique qu'en parallèle la réglementation sur la mise conformité des moulins est toujours existant et que l'Etat envoie toujours des courriers pour cette mise en conformité aux propriétaires.

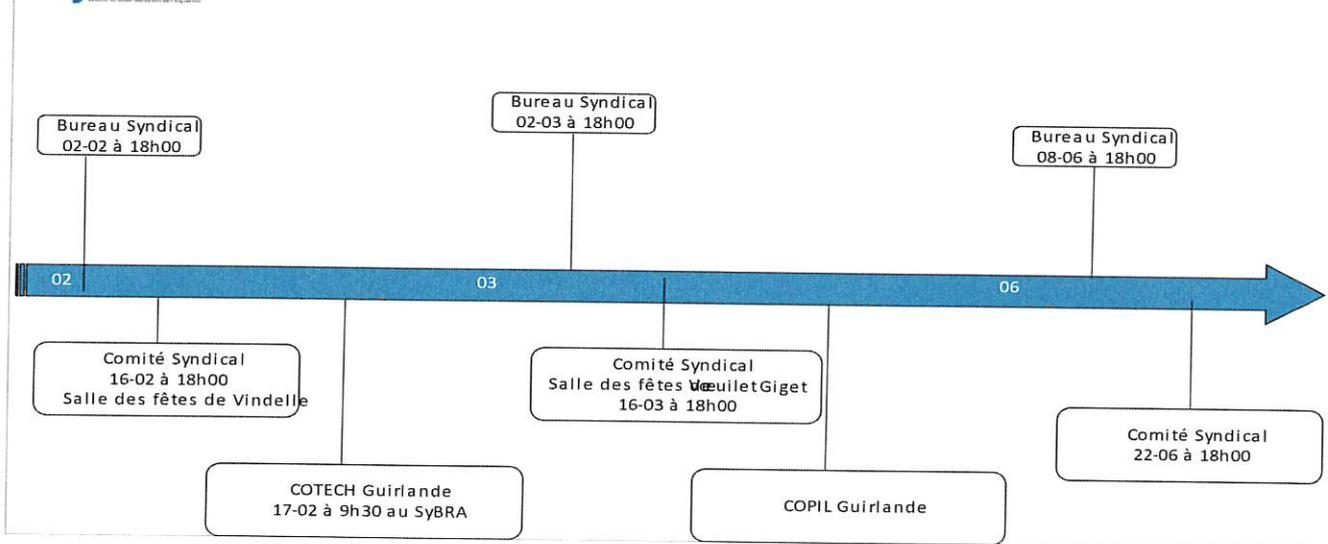
Présidence du Comité de pilotage Natura 2000 – vallées calcaires péri-angoumoises



NATURA 2000 : VALLÉE PÉRIANGOUMOISINES



CALENDRIER – 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2022



Séance terminée à 20 h 05  


Le Président,  
 Jean-Charles DOBY

